

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet 2022, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 12 juillet 2022.

PRESENTS :

BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GOUEZIN Alain, GRIMAUTL David, HERCOUËT Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain.
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à de LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry donne pouvoir à FORTIN Céline,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à MEGRET Yves,
- JEGU Josianne.

SECRETAIRE DE SEANCE : LINTANF Goulven

Délibération n°2022-082

Membres en exercice : 35 – Présents : 23 - Absents : 12 – Pouvoirs : 11

AFFAIRES GENERALES

GIP DU PENTHIEVRE – NOUVEL ADHERENT – MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Le GIP (Groupement d'intérêt public) du Penthievre a pour objet de gérer les éléments principaux de la fonction restauration de ses adhérents (de la production à la distribution des repas) ; il prend en charge les approvisionnements en matières premières en fonction des besoins et propose un service de portage de repas à domicile. Lamballe-Armor est adhérente au GIP du Penthievre.

Par courrier du 12 mai 2022, l'association ATHEOL demande à adhérer, au 1^{er} septembre 2022, au GIP du Penthievre. A la suite de l'acceptation du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2022, une délibération du Conseil communautaire est nécessaire pour modifier les articles de la convention constitutive :

- Article 1, qui fixe la constitution et la dénomination des membres du groupement,
- Article 8, qui fixe les objets et les moyens des membres,

- Article 12-1, qui fixe le nombre de représentants de chaque membre au Conseil Administration.

En raison de l'adhésion d'Athéol et en fonction des repas consommés, la répartition est ainsi modifiée :

	Répartition actuelle		Nouvelle répartition	
	%	Sièges	%	Sièges
Centre hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre	45,04	5	43,20	5
Lamballe-Armor	24,42	3	20,28	3
CIAS Lamballe Terre & Mer	14,72	2	19,60	2
Andel	1,66	1	1,39	1
Lamballe Terre & Mer	1,60	1	2,17	1
Hillion	5,20	1	5,04	1
Quintin	5,20	1	4,22	1
Erquy	2,16	1	2,59	1
Athéol			1,51	1

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de l'association Athéol au GIP du Penthièvre,
- APPROUVE la modification de la convention constitutive du GIP du Penthièvre,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive modifiée et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **27 JUL. 2022**

Pour le Maire absent,
Fabien VITEL
3^{ème} Adjoint au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **28 JUL. 2022**

De l'affichage le **28 JUL. 2022**